

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AVRIL 2014

Présents : M. BRESSAN Grégory, Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent, M. DEMOUGIN Laurent, M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. BARAT Raynald (procuration à R. MATHIEU), Mme EMOND Catherine (procuration à P. TONNETTE)

A été nommée secrétaire: Pascale TONNETTE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

Résolution 1 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, vote le budget 2014 du lotissement comme suit :

En section de fonctionnement dépenses : 20 449.20

En section de fonctionnement recettes : 77 332.90

En section investissement dépenses : 40 370.69

En section d'investissement recettes : 40 370.69

Résolution 2 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la demande de Monsieur le Directeur des finances publiques à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants de la commission communale des impôts directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, dresse une liste des 24 noms.

Résolution 3 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont été élus par 11 voix pour :

Membres titulaires

M. DEMOUGIN Laurent

M. DENIAU Laurent

M. BARAT Raynald

Membres suppléants

M. HAUWY Mickael

Mme EMOND Catherine

M. HENRION Christophe

Résolution 4 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune de Jaillon charge le centre de gestion de lancer des appels d'offres en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance pour couvrir les risques de maladie des agents communaux.

Résolution 5 : OUVERTURE DE CREDIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que la somme inscrite au budget de l'eau et de l'assainissement pour les remboursements d'emprunt est insuffisante,

Vu l'excédent en section d'investissement de 22 567.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédit suivant : section d'investissement dépenses compte 1641 remboursement de capital : 6 816 €

DIVERS : la commune met en vente 38 stères de bois. Prix de vente minimum 35 €
Faire offre pour le 23 mai 2014.